

NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

# L'UPA soutient une révision annuelle de la résidualeté

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC - Chaque année, la priorité du bois de la forêt privée doit être vérifiée par un mécanisme dynamique de révision. Cette proposition de l'Union des producteurs agricoles semble avoir touché la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau. Après avoir déjà promis de renforcer ce principe de résidualeté, celle-ci s'engage maintenant à s'inspirer de cette suggestion dans le cadre des consultations publiques concernant le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier.

« Si on s'attend à un approvisionnement à 20 % de la forêt privée, il faut s'assurer qu'on va l'utiliser en priorité », réclame le président de l'UPA, Christian Lacasse. Dans les travaux entourant l'établissement d'un nouveau régime forestier, celui-ci est venu appuyer les positions avancées par les fédérations des producteurs de bois et des producteurs acéricoles. Pour le

président de l'UPA, il est plutôt paradoxal de se retrouver avec du bois « qui traîne un peu partout dans la forêt privée des régions », pendant que l'industrie s'approvisionne en forêt publique, toujours plus loin au nord. Si l'UPA soutient l'adoption d'un nouveau régime forestier, souligne son président, rien ne sert de « répartir d'une page blanche quand on a des choses qui fonctionnent ». À son avis, la vente d'une partie du bois de la forêt privée par un futur bureau de mise en marché des bois va se faire « au détriment » des plans conjoints.

« Si on crée cette brèche-là, prévient-il, à travers la loi sur la mise en marché des produits agricoles et forestiers, il faut être conscients qu'on va créer un précédent. Faites extrêmement attention, je pense qu'il n'y aura pas grand gagnant dans ça. »

Interrogé par la ministre Normandeau, Christian Lacasse explique que les plans conjoints permettent de rééquilibrer les forces entre acheteurs



PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN/TCN  
Président de l'Union des producteurs agricoles, Christian Lacasse a appuyé les positions défendues par les fédérations des producteurs de bois et acéricoles. Il est accompagné de Marc-André Côté, responsable des dossiers forestiers à l'UPA.

et producteurs, le canal de vente unique étant la seule option viable. L'expérience acquise depuis 50 ans, ajoute-t-il, démontre que les agences de vente volontaires ne fonctionnent pas.

Autre mise en garde de l'UPA, la décentralisation de la gestion de la forêt publique ne doit pas avoir lieu en feu.

*de Tenne de chez nous*  
*per octobre 2009*